

Pour une production durable de l'huile de palme au Cameroun:

l'impérative nécessité d'adopter et de mettre en oeuvre
une stratégie nationale durable de production
de l'huile de palme

Document politique



AVANT-PROPOS

Le Cameroun a engagé depuis 2014, l'élaboration du document de stratégie pour la production de l'huile de palme respectueuse des exigences sociales et environnementales. Sept années après, l'adoption et la mise en œuvre de cette stratégie restent attendues. Malheureusement, sur l'ensemble du territoire national, il y a une forte demande en terre pour l'installation de nouvelles plantations à l'instar de CAMVERT ou l'extension des superficies existentes comme SOCAPALM dans le Département de la Sanaga Maritime. Cela ne se fait pas sans conséquences sur les communautés et l'environnement. Les organisations de la société civile camerounaise¹ signataires de la présente note politique recommandent urgemment la validation et mise en œuvre au Cameroun de la stratégie durable du palmier à huile. La présente note présente les conséquences socio-environnementales de la mise en place des agro-industries de palmier à huile et propose des points phares qui doivent nécessairement être intégrés dans la stratégie.

¹ Voir la liste des organisations signataires en annexes

CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Cameroun s'est doté d'une vision de développement dont l'objectif est de devenir « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité » à l'horizon 2035. Hier le le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et aujourd'hui la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) accordent une place importante au secteur rural. Ce dernier, reste le secteur clé de l'économie nationale tant pour sa contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) que pour ses effets d'entraînement sur les autres secteurs. La SND30 et la Stratégie pour le Développement du Secteur Rural (SDSR) ont retenu le palmier à huile parmi les filières stratégiques dont le développement est susceptible de contribuer à l'émergence du Cameroun à l'horizon 2035.

Ces dernières années, la demande mondiale en huile de palme n'a cessé d'augmenter drastiquement, et risque de se renforcer dans l'avenir.

Au Cameroun, entre 2010 et 2014, la demande nationale en huile de palme se chiffrait autour de 450 mille tonnes. Mais, pour le moment, le pays produit environ 230 000 tonnes d'huile de palme brute, soit un déficit d'environ 130 000 tonnes². En conséquence, le pays importe cette denrée dans les pays asiatiques (Malaisie, Inde, Indonésie, etc) ou au Gabon. Pour combler le déficit le Cameroun à travers son Plan de Développement du Secteur Rural, propose un accroissement de la production d'huile de palme de 300 000 t en 2005 à 450 000 t en 2020³.

Il est entendu que la garantie de la durabilité de cette tendance reste conditionnée par une meilleure maîtrise des défis à relever au niveau de toute la filière notamment la conciliation entre l'augmentation de la production de l'huile de palme, la conservation de la biodiversité (faune et flore) ; les services environnementaux comme la protection des corridors écologiques assurant les connectivités des habitats, la qualité- des ressources en eaux et le respect des droits des communautés riveraines des zones adjacentes

aux sites de production. Bien planifié et encadré, le développement des plantations de palmiers à huile permet de respecter ces critères tout en améliorant le niveau de vie des populations dans les zones rurales.

Par contre, si le développement de ce secteur est médiocrement planifié et mal géré, il se fera au détriment des communautés riveraines, des services écosystémiques et de la biodiversité sur lesquels la productivité du secteur rural repose. L'actualité récente sur le déclassement et l'attribution de 60 000 hectares dans les arrondissements de Campo et Nyété à une entreprise CAMVERT Sarl pour le développement d'un complexe agro industriel de palmier à huile représente un exemple de risques socio-environnementaux et de violation⁴ des dispositions pertinentes en matière foncière et forestière au Cameroun à analyser minutieusement. Des cas de ce type vont s'accroître avec le temps sans moyen des mitigations des dégâts, si rien n'est fait.

² Voir <https://infocongo.org/fr/cameroun-la-strategie-nationale-de-production-du-palmier-a-huile-attendue/#:~:text=La%20production%20nationale%20d'huile,mille%20et%20450%20mille%20tonnes.>

³ Voir <https://awsassets.panda.org/downloads/developmentpalmierhuilecameroun.pdf>

⁴ Voir La note d'analyse « les petites illégalités » du processus de déclassement et de concession des 60 000 hectares de forêt au profit d'une agro-industrie à Campo et Nyété, GDA Août 2020 <http://gdacameroun.org/download/320/>; voir également l'analyse de l'impact du projet Camvert sur la biodiversité de l'UTO de Campo <http://gdacameroun.org/download/695/>.

Il est donc impératif pour le Cameroun d'adopter et de mettre en œuvre une stratégie nationale pour la production de l'huile de palme équilibrée (production, bien-être et environnement) afin d'éviter les problèmes récurrents observés dans la mise en place de ce type de projet. Il s'agit notamment de :

1. Non-respect des droits fonciers coutumiers des communautés locales et autochtones

Généralement, l'installation d'une agro-industrie dans une localité présente un scénario d'accaparement des terres coutumières des communautés locales et autochtones. L'installation des agro-industries peut se faire au détriment des droits fonciers coutumiers de ces dernières. Par conséquent, les populations risquent de perdre leurs espaces agricoles, de pêches, de rite traditionnel, de chasse, ce qui constitue une menace grave pour leur sécurité alimentaire. Faut-il le souligner, le Cameroun a adhéré volontairement à un certain nombre de Conventions internationales⁵ qui prescrivent le respect des droits fonciers coutumiers des populations locales et autochtones. Pour cette dernière catégorie que sont les Baka, Bagyeli/Bakola et Bedjang⁶ force est de souligner que leur mode de vie dépend étroitement de la forêt. L'attribution de vastes étendues de forêt comme pour la mise en place des monocultures de palmier à huile représente un risque réel à leur mode de vie et à leur identité culturelle.

2. Perte de la biodiversité et perturbations des écosystèmes augmentant les risques de zoonoses

La mise en place des plantations d'huile de palme se fait ressentir immédiatement sur le couvert forestier et la faune sauvage. En conséquence, il y a une diminution du couvert forestier voire des stocks de carbone, une baisse de la capacité d'absorption des gaz à effet de serres, la perte de la faune sauvage ainsi que son habitat et la perturbation de leurs pistes migratoires engendrant le conflit homme-faune qui apparaît aujourd'hui parmi les principales causes de l'émergence des zoonoses. Aussi, il y a une destruction des hautes valeurs de conservation, la pharmacopée, la perte de nombreux Produits Forestiers Non Ligneux.

⁵ Notamment le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, la Convention des Nations Unies sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Egard des Femmes, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Déclaration des Chefs D'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, et les Directives volontaires de la FAO pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.

⁶ Le Cameroun a engagé depuis 2011 une importante étude pour identifier sur la base des critères des Nations Unies et de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ceux qui peuvent être considérés comme peuples autochtones au Cameroun. Bien que l'étude ne soit pas encore publiée les enquêtes préliminaires soulignent que les Baka, Bagyéli Bakola et Bedjang sont des Peuples autochtones.



3. Non prise en compte des questions climatiques

Les agro-industries, notamment celles de palmier à huile telle qu'elles sont mises en œuvre aujourd'hui au niveau national contribuent aux changements climatiques, à travers, la libération dans l'atmosphère du gaz carbonique (CO₂) provenant de la déforestation, du labourage des sols (par oxydation de l'humus) ; du méthane (CH₄) provenant des déchets organiques et de l'azote (N₂O) par l'usage d'engrais azotés. Tout ceci met une énorme pression sur l'engagement du Cameroun contenu dans sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) dont l'ambition est de réduire ses émissions de gaz à effet de 32% à l'horizon 2035 par rapport à l'année 2010.

4. Faible prise en compte des questions de Pollution de l'eau et de l'air

Les problèmes urgents auxquels sont confrontés les communautés riveraines des agro-industries de palmier à l'huile sont d'une part la pollution des cours d'eau, qui sont destinés à la consommation, aux cultures et à la vaisselle. Les agro-industries déversent dans les cours d'eaux, les déchets solides et chimiques. Par conséquent, les communautés souffrent de la baisse de qualité de l'eau potable et font face à de nombreux problèmes de santé notamment les troubles digestifs, les infections cutanées et à la diarrhée. D'autre part, les riverains des agro-industries sont confrontés au problème de pollution de l'air qui est causé par les fumées issues des usines, du matériel roulant. Cela, est à l'origine des maladies respiratoires. Aussi, il y a une destruction de la faune aquatique, c'est le cas du lac Ossa qui est envahi par la plante envahissante appelée salvinia qui pourrait être causé par « le déversement des déchets de l'entreprise SAFACAM » dans ce lac. En conséquence, la salvinia aujourd'hui en tant que plante envahissante mène une compétition avec les espèces de plantes locales, obstrue des voies de navigation, et réduit les quantités d'oxygène dans le lac. Ce qui tue les poissons et autres espèces aquatiques dont le lamantin. Au regard des problèmes socio-environnementaux générés par les agro-industries de palmier à huile au Cameroun, la future stratégie nationale du palmier à huile qui au-delà des écrits doit être implémentée de manière effective.



RECOMMANDATIONS

A ce titre, nous recommandons que la stratégie nationale durable de production de l'huile de palme doit :

- Être portée par un groupe multi acteurs afin d'assurer une meilleure mise en œuvre par les différentes parties ;
- Promouvoir la régénération des vieilles plantations en utilisant les technologies appropriées dans le but d'intensifier la production sur les plantations existantes, sans accroître les superficies cultivées ;
- Améliorer la capacité de transformation et les taux d'extraction dans les huileries des petits producteurs qui aujourd'hui sont très faibles ;
- Faciliter l'organisation et l'accès au financement pour les petits producteurs ;
- Créer des partenariats volontaires, et gagnant-gagnant entre les agro-industries et les petits producteurs
- Mettre en place des mesures incitatives (REDD+, PSE) pour les petits opérateurs qui prennent en compte dans la mise en œuvre de leurs activités les questions environnementales ;
- Promouvoir la conservation des hautes valeurs de conservation et les hauts stocks de carbone ;
- Promouvoir le respect des droits des riverains et travailleurs des agro-industries.



Liste des organisations signataires

- 1- AAFEBEN, Miranda Mikam
- 2- ABAGUENI
- 3- ABAWONI
- 4- ACDD, Emilie Finette Dehmed, Présidente
- 5- ADEBAKA
- 6- ADEMBO
- 7- AFHAN
- 8- AGOPPEPD
- 9- AJESH, Harisson Nnoko
- 10- APED, Victorien Mba
- 11- ASBABUK
- 12- ASBAK
- 13- ASDEBYM
- 14- ASE, Josiane TEDONGMO SONKWA
- 15- ASTRAHD, Brigitte Anziom
- 16- CAD, Martin ETONE, Directeur Général
- 17- CADER; Mfom Edouard
- 18- CEFAID, Victor Amougou
- 19- CFE, Aboudi Ngonon Alain Bertrand
- 20- CIRMAD, Liyong Emmanuel Sama
- 21- CNCD, Wang Johnson
- 22- CODED, Guilene Nzoyem
- 23- COMAID, Christian Jitar Taku
- 24- CRADIF
- 25- FAJOID, Annie Florence ANKOM ONTSA
- 26- FODER, Christiane Zebaze
- 27- FORUDEF, Moses Tabe
- 28- Fusion Nature
- 29- GDA
- 30- GRADD-ACEO
- 31- PERAD, Pierre Djetoh
- 32- RADER, Djamen Ngami Modeste
- 33- RUDEC
- 34- SAILD, Ghislain Fomou
- 35- Synaparcam, Emmanuel Elong
- 36- WOAC, Senze Epie
- 37- YARSD, Kapo Herman
- 38- YPD, Feuzeu Joliesse



ABAGUENI ABAWONI ACDD ADEBAKA

ADEMBO AFHAN AGOPPEPD ASBABUK

ASBAK ASDEBYM CADER CIRMAD CNCD

CRADIF GRADD-ACEO PERAD RUDEC



Association pour la Traduction, l'Alphabétisation
et le Développement Holistique de l'Être Humain
Email: astradhe.cameroun@yahoo.fr
Tél: 237 96248976/237 76469422





**Green
Development
Advocates**
For a Green Congo Basin

B.P: 2969 Yaoundé - Cameroun
Tél.: (+237) 222 20 80 59 / 679 65 85 15
E-mail: greendevadvocates@gmail.com
Web: www.gdacameroun.org

Green Development Advocates (GDA) est une organisation de la société civile de droit camerounais, créée en 2009 et légalisée le 30 juin 2011. Elle œuvre pour un développement respectueux des exigences sociales et environnementales. Elle a pour mission de contribuer au développement durable des forêts tropicales africaines dans le respect de la culture, des droits, des intérêts et des besoins des peuples africains. Une attention particulière est accordée à la situation particulière des Peuples Autochtones de forêt dits « pygmées ».

